

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **23 mai 2018** à **19h00**

<i>N° délibération</i> D2018-03-02	<i>Date de convocation</i> 16 mai 2018	<i>Date d'affichage</i> 16 mai 2018
--	--	---

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	14	1	0	15

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	Mme DAUMAIL Martine
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	Mme CAISSUTTI Claudie
M. MULLER Jean-Marie	Mme PREVOT Nadège	M. MARTIN Michel
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARION Julien	

<i>Etaient absents excusés</i>	
M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

Objet : **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2018 ;

La commune de Silly-Sur-Nied souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 140 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Cinq organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens.

Après étude des réponses et offres reçues, la proposition de la Caisse d'Épargne Lorraine-Champagne-Ardenne apparaît être la plus intéressante.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

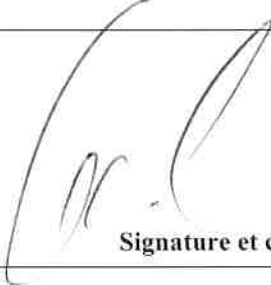

- **DECIDE** de réaliser une ligne de trésorerie destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine-Champagne-Ardenne ayant les caractéristiques suivantes :
 - ✓ Montant : 140 000,00 €
 - ✓ Durée : 12 mois
 - ✓ Taux d'intérêt : 1,40 %
 - ✓ Frais de dossier : 200 €
 - ✓ Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
 - ✓ Commission de non-utilisation : 0,20%

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DE CONFERER** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de la ligne de trésorerie, la signature du ou des contrats à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation des toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait à Silly-sur-Nied, le 23 mai 2018

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet